



Adopté par l'Assemblée générale du 30 août 2018

Auderghem demain

« Nous sommes des citoyennes et des citoyens engagés pour la justice sociale et environnementale. Nous voulons construire un monde plus juste permettant l'émancipation de toutes et tous, aujourd'hui et demain. Nous voulons que les êtres humains soient considérés comme la principale richesse des sociétés qui peuplent la planète. Nous sommes conscients de notre interdépendance avec les peuples du monde et les écosystèmes naturels. Nous voulons léguer aux générations futures une planète viable. La justice sociale et la justice environnementale sont pour nous indissociables. Leur réalisation implique la participation active du plus grand nombre et le développement de toutes les solidarités : institutionnelles ou spontanées, maintenant, ici et ailleurs, aujourd'hui et demain. Nous voulons changer la marche de ce siècle et ouvrir un horizon post-capitaliste contre l'alliance des conservatismes et du productivisme ».

Extrait du *Manifeste d'Ecolo* (2013)

Penser globalement

Détérioration de l'environnement et menaces pour la santé publique, épuisement des ressources, réchauffement du climat, dégradation de nos conditions de travail, chômage persistant, exclusions sociales, fossé grandissant entre ceux qui concentrent les richesses et ceux qui n'y ont pas accès, tensions entre pays du Nord et du Sud... Telles sont les réalités qui nous atteignent et nous inquiètent, globalement, sur la planète, et localement, dans les communes d'ici et d'ailleurs. Ce sont les symptômes d'un système économique, politique et social qui s'essouffle ; les marques visibles d'une mondialisation ultralibérale qui nous accule dans des impasses. Nous avons besoin de rêver et de construire ensemble un autre développement pour le XXI^e siècle, dont les fondations sont la solidarité entre tous les humains et avec les générations futures, l'équité et la justice des relations humaines, sociales et commerciales, le respect des ressources naturelles et de l'environnement. Nous voulons être acteurs des changements qui s'annoncent car les dégâts du productivisme ne feront que s'amplifier si nous n'optons pas pour une autre politique.

Agir localement

Pour les écologistes, les communes et les villes ont un rôle important à jouer. C'est au niveau local que la plupart des problèmes liés au mal-développement se vivent concrètement. C'est là que stress, chômage, isolement, bruit etc. sont le plus visibles. Et les communes ont de nombreux moyens d'action. De l'économie d'énergie au choix des matériaux de construction, de l'accueil des réfugiés à l'application d'une pédagogie d'ouverture et de tolérance dans les écoles, chacun de ces actes multipliés par le nombre de communes peut peser sur les politiques.

Un autre monde est possible ! Et il commence à se construire au niveau de notre commune, de notre quartier. Changeons la manière dont nous y vivons, la façon dont nous y travaillons et dont nous nous y déplaçons. Là où nous y avons nos ami-e-s, notre famille. Notre vie. Par l'action publique, évidemment. Mais aussi par l'action individuelle et collective. En réinventant la façon dont notre commune fonctionne et dont les relations s'organisent entre citoyen-ne-s et autorités. Il est temps de réhabiliter le plaisir politique, de retrousser nos manches pour construire ensemble, avec enthousiasme et réalisme, les communes de demain.

C'est en faisant référence aux enjeux de société et valeurs qui sous-tendent ces changements qu'Ecolo veut renforcer sa présence au niveau local et porter ses priorités politiques :

- renforcement de la démocratie, participative et citoyenne
- utilisation parcimonieuse de l'énergie et des ressources naturelles : objectif « zéro carbone ou zéro déchet », relocalisation des activités économiques et promotion de celles qui sont utiles du point de vue social et environnemental
- développement des solidarités et du lien social, ouverture aux autres
- promotion d'une société plus égalitaire...

C'est un message positif, de mobilisation et d'espoir, qu'Ecolo souhaite porter dans la perspective des prochaines élections locales. Le changement, nous allons le réaliser concrètement, pas à pas, avec celles et ceux qui aujourd'hui déjà créent demain...

Auderghem 2018 -2024 et plus si affinités...

Introduction : un espace à repenser

Auderghem est une commune dont le cœur géographique est connu à l'extérieur à cause de son hypermarché ! C'est dommage. Auderghem est aussi fracturée par de grandes artères traversantes dédiées surtout aux voitures. C'est une réalité qui ne se change pas aisément.

Mais Auderghem a aussi de solides atouts souvent méconnus dont la proximité de la Forêt de la Soignes, un bon bout de la promenade verte, le Rouge-Cloître, des quartiers vivants, bien différents quoique souvent isolés les uns des autres.

Chez Ecolo-Groen Auderghem, nous sommes loin d'être fatalistes.

Même si nous ne pouvons modifier la géographie de la commune, certaines actions peuvent déjà améliorer le cadre de vie des habitants : la réhabilitation du viaduc Herrmann-Debroux, une mobilité mieux pensée ou encore de meilleures connexions entre les quartiers.

Ce changement est possible si nous nous mettons autour de la table, si nous cherchons et testons avec les habitants des propositions concrètes.

Entrons donc dans le concret.

1. Auderghem : verte, propre et agréable, grâce à tous

Notre qualité de vie est intimement liée à la qualité de notre environnement. Celle-ci dépend de nombreux facteurs comme la présence de « poumons verts », le maintien de la biodiversité, la propreté et la lutte contre le bruit. Dans cette optique, la commune a un rôle important à jouer.

Concrètement, une politique communale peut aider au maintien (voire au renforcement) de la continuité entre ces espaces de nature (notion de couloir écologique). Ceci en impliquant les propriétaires privés et les gestionnaires d'espaces publics dans la mise en place d'un maillage vert visant l'interconnexion et la préservation de la diversité des écosystèmes.

D'autre part, une commune se doit d'assurer à chaque habitant l'accessibilité à un espace vert où se promener et se détendre à proximité de ses lieux de vie. En effet, il est admis que la possibilité de fréquenter régulièrement un espace naturel est essentielle à la santé et au bien-être de tout un chacun et particulièrement des enfants.

Elle doit aussi permettre à tous les citoyens qui le souhaitent d'améliorer eux-mêmes leur cadre de vie, leur rue, leur quartier, via des comités de quartier existants ou à créer ou via un contrat « gagnant gagnant » avec la commune qui financerait les projets que les citoyens mettraient en œuvre. Cette réappropriation de l'espace public par les habitant-e-s est bénéfique pour tout le monde.

La commune est également responsable de la propreté et de la salubrité dans les rues et les lieux publics. En développant des actions préventives et en luttant contre les incivilités, en soutenant les actions de citoyens, elle contribue à un environnement réapproprié par les citoyens.

Ces enjeux de qualité de vie en rejoignent un autre, fondamental : l'amélioration de la santé des habitants.

De plus en plus d'habitant-e-s de nos communes partagent ces objectifs. Ils y prennent part activement, à leur niveau, en réfléchissant à l'impact de leurs gestes quotidiens, en s'impliquant dans des associations ou en s'investissant dans les plans communaux de développement de la nature, par exemple. La commune a la responsabilité d'encourager les habitant-e-s à être les acteurs et actrices de leur environnement.

Cette implication des citoyen-ne-s dans la préservation de leur environnement a aussi un rôle social non négligeable, tant il est fréquent que les personnes économiquement les plus défavorisées vivent dans les environnements les plus dégradés. Les priorités de travail, les principales zones d'actions devront en tenir compte, afin de garantir le droit de chacun à un environnement sain et serein.

1.1 Des espaces verts nombreux et de qualité

De la plaine Maurice Charlent au Parc Seny, des pieds d'arbres sur nos trottoirs aux jardins et jardinets privés, tous ces espaces verts forment le maillage et le poumon vert de la

commune. Ils méritent le plus grand soin. Ceci, tant de la part des services communaux pour l'entretien de la propreté, que de la part de chacun d'entre nous.

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Soutenir chaque proposition de groupes d'habitants**, ou d'un comité de quartier, qui souhaite se réapproprier l'espace public proche de chez lui, **verdurer** un coin de la commune, **développer un potager**, une haie, un compost, un fleurissement de façade, ou **toute autre idée qui fait revenir nature et biodiversité en ville**. Certains quartiers d'Auderghem font figure de parent pauvre en la matière. C'est particulièrement vrai pour la chaussée de Wavre. Nous accueillerons et étudierons tous les projets et les relayerons auprès des instances adéquates (la chaussée de Wavre est une voirie régionale) pour obtenir soutiens et moyens. Cela a été le cas pour les quartiers durables proposés par la Commune et qui ont reçu un soutien de la Région (exemple : le Quartier durable Pinoy).
- Encourager **l'utilisation des citernes d'eau de pluie** pour entretenir ces petits et grands espaces verts, mais aussi pour toutes les activités de la vie quotidienne et mettre à l'étude l'idée d'une prime pour encourager cet investissement.
- **Proposer aux citoyens un espace de prairie fleurie « self-service »** accessible à la cueillette pour chaque habitant.
- **Prévoir un espace vert public accessible en moins de 10 minutes à pied** pour chaque citoyen-ne. Favoriser l'aspect multifonctionnel et intergénérationnel de ces espaces, en diversifiant leurs aménagements (du banc pour s'y détendre au skatepark, en passant par des zones de jeux pour enfants). Veiller également à leur accessibilité et ce notamment aux personnes à mobilité réduite.

1.2 Une commune propre

La propreté, tout le monde la souhaite, mais tout le monde en est aussi responsable.

Pour cela, nous nous engageons à :

- Mener des **actions de prévention** dans les écoles, les magasins, les marchés, pour diminuer la quantité de déchets (composts collectifs, points de collecte, etc) et d'emballages à usage unique.
- Privilégier les **matériaux réutilisables ou consignés** lors des activités festives et des grands rassemblements (comme les retransmissions des matchs de foot que nous avons suivies place Pinoy sur grand écran ce début d'été). Il s'agit d'un choix simple en faveur de l'environnement mais aussi un service que l'on rend au personnel communal en charge de la propreté.
- Renforcer les **services communaux de propreté** des rues et des lieux publics avec la participation volontaire des riverains.
- Proposer aux habitants des « poules urbaines » pour **lutter contre le gaspillage alimentaire**, et participer à la valorisation des déchets.

- Prévoir en suffisance des **espaces adaptés pour les déjections animales** ainsi que du matériel de ramassage individuel.
- **Envisager d'autres formes de ramassage de poubelles de rue** comme cela se fait dans d'autres communes bruxelloises où, avec succès, ces collectes sont effectuées avec le concours de chevaux de trait plutôt que par camion ou tracteur.
- **Equiper de toilettes les espaces publics** et en particulier les parcs et les plaines de jeux. Les toilettes sèches sont une formule simple, écologique et peu coûteuse.
- **Réduire la pollution sonore** par des aménagements spécifiques lors de travaux ou chantiers sur l'espace public, mais aussi dans les écoles communales : le bruit fatigue inutilement les enfants et le personnel d'encadrement.
- **Lutter contre les dépôts clandestins**, tant vis-à-vis des propriétaires des terrains que de ceux qui y jettent leurs déchets. Quand c'est possible, privilégier le travail d'intérêt général de nettoyage plutôt que l'amende.

1.3 Auderghem réduit la pollution sonore, lumineuse et électromagnétique

Pour cela, nous nous engageons à :

- Veiller à la **stricte application des normes sonores en matière de survol de la commune par les avions en direction ou en provenance de l'aéroport.**
- **Réduire la pollution sonore** par des aménagements spécifiques lors de travaux ou chantier sur l'espace public.
- Tenir compte du **bruit dans les permis d'environnement et d'urbanisme**, dans la gestion des voiries ainsi que lors de projets d'aménagement du territoire, d'aménagement de voiries ou d'achat de véhicule et de matériel par la Commune.
- **Réduire le bruit dans les écoles communales**, partout où c'est possible, par des aménagements légers d'isolation acoustique ainsi que par des aménagements d'espaces silencieux pour les enfants qui souhaitent se retrouver au calme pendant leur pause.
- Développer le **recours à la médiation dans la prévention et le traitement des problèmes de bruit.**

1.4 Une mobilité apaisée à Auderghem: vers une commune "zone 30"

La vitesse est très souvent synonyme d'insécurité routière. Gand, Grenoble, La Haye ou Munich ont réduit à 30 km/h leur limitation de vitesse dans certains périmètres urbains et les résultats sont très positifs : moins d'accidents, moins de bruit, moins de pollution, moins de stress, plus de fluidité, plus de convivialité et plus de qualité de vie.

Un projet de « Ville 30 » ne « punit » pas les automobilistes. Toutes les études le montrent : le temps gagné en roulant à 50 km/h plutôt qu'à 30 km/h en milieu urbain est anecdotique ! En revanche, soyons clairs, la différence, bien concrète, entre le 30 et le 50 km/h est la nette diminution de la gravité des conséquences en cas de collision.

Pour cela, nous nous engageons à :

- En concertation avec leurs habitants, **faire passer les quartiers d'habitation en zone 30**, avec la signalisation et les aménagements physiques correspondants (coussins berlinois par exemple).
- **Réduire la vitesse sur les voies traversantes telles la chaussée de Wavre**, afin d'offrir à ses riverains une meilleure qualité de vie et un plus grand sentiment de sécurité (exemple : des feux de signalisation qui passent au rouge lors du dépassement de vitesse). Cette chaussée doit également faire l'objet d'une sécurisation pour les piétons qui la traversent via de nouveaux passages piétons réglés par des feux.
- Lors de chaque aménagement de voirie, prendre en compte **la facilitation et la sécurisation des déplacements cyclables**.
- Développer une vigilance toute particulière dans **l'aménagement des abords d'écoles**. Dans cet ordre d'idée, l'instauration d'un périmètre sans voitures autour des écoles communales sera mise à l'étude.

2. Auderghem, une commune citoyenne et engagée pour la bonne gouvernance locale

La commune est le premier point de contact des citoyen-ne-s avec l'autorité publique et le politique. C'est donc au niveau local que les habitant-e-s sont les mieux placé-e-s pour partir à la reconquête de leur démocratie.

Nous faisons le pari de l'intelligence collective pour garantir la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs au bénéfice de tous et de toutes. C'est pourquoi nous voulons rendre la politique communale plus transparente et davantage à l'écoute de la population en favorisant sa participation réelle et effective à la prise de décisions.

Nous proposons de mettre en place une série d'outils et d'engagements concrets qui permettent aux gens de vraiment décider des grands projets qui dessineront l'avenir de leur commune. Avec l'éducation et la numérisation de la société, la demande d'une plus grande interactivité via internet avec les élu-e-s grandit.

Nous faisons le pari de l'intelligence collective, de l'écoute et de la participation des citoyens qui contribuent à une gestion plus efficace et au plus près des besoins, tout en intégrant les contraintes.

Cette participation citoyenne implique avant tout information, transparence et mise à disposition d'une série de données publiques de la part des instances communales. Les espaces numériques peuvent y contribuer comme par exemple la retransmission du Conseil communal en direct sur le site internet de la commune.

2.1 Faciliter l'accès à l'information

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Publier de façon claire et accessible les données publiques des instances communales** (ordres du jour, procès-verbaux des conseils communaux, budgets et comptes annuels, enquêtes publiques, etc.) ainsi que de l'ensemble des données publiques qui dépendent des services de la commune comme la localisation des équipements collectifs (crèches, écoles, musées, théâtres, centres sportifs, recyclage, déchetterie,...), les noms des rues, le catalogue des bibliothèques, la localisation d'équipements (éclairage public, arbres,..). Nous ferons en sorte que ces différentes informations soient compréhensibles de toutes et tous. Nous veillerons également à leur facilité d'accès, notamment en rendant le site communal utilisable par n'importe qui, quelle que soit sa situation, son handicap (visuel, auditif, moteur...) et quel que soit le matériel utilisé (ordinateur, navigateur internet, logiciels spécialisés...).
- **Créer des espaces numériques ouverts** au public avec la mise à disposition d'ordinateurs pour lutter contre la fracture numérique et la mise en place de formations pour l'utilisation des nouvelles technologies.

- **Retransmettre les séances du Conseil communal en streaming sur internet.**
- Afin d'assurer une plus grande transparence des décisions prises lors des conseils communaux par les conseillers de la minorité, **nous veillerons à ce que les Règlements d'Ordre Intérieur prévoient la possibilité pour tous les conseillers communaux d'insérer dans le procès-verbal les motivations de leur vote, et ce notamment en cas d'abstention ou de vote négatif.**
- Permettre à l'ensemble des partis démocratiques représentés au sein du Conseil communal ainsi qu'aux citoyen-e-s et associations d'avoir **accès à "l'Auderghemois"** (le périodique communal), à l'exclusion des partis, associations ou citoyens incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence sur la base de la race, de l'ethnie, du sexe, de la nationalité, de la religion ou des conceptions philosophiques, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle.
- **Encourager (et informer quant aux conditions) l'usage par les Auderghemoi(e)s du droit d'interpellation citoyenne auprès du Conseil communal.** Le soutien aux comités de quartier et fêtes de rue, la mise à disposition de matériel et de support technique de la commune se poursuivront et s'amplifieront.
- Mettre en place une **approche transversale en termes d'égalité femmes-hommes au sein du Collège** pour l'ensemble des activités communales qu'il s'agisse de pratique sportive, formation professionnelle ou de la gestion des ressources humaines.
- Privilégier une approche « **genrée** » **du budget** et des dépenses de la commune. Concrètement nous souhaitons mettre en place une catégorisation des lignes budgétaires en fonction de l'impact qu'a cette dépense sur les hommes et les femmes.
- Permettre des interventions efficaces et cohérentes dans les cas de **harcèlement de rue**. Et par la suite prévoir une médiation et à défaut, des poursuites pénales si nécessaire.

2.2 Montrer l'exemple en matière d'éthique et de bonne gouvernance

Nous nous engageons à:

- Assurer un contrôle démocratique et la transparence des décisions des instances communales et para-communales (régies autonomes, asbl, intercommunales,...). Si de nouveaux mandats doivent être créés, fixer des rémunérations adéquates et raisonnables, en lien avec la charge de travail réelle du mandat concerné.

2.3 Renforcer l'implication des habitants dans la vie politique

Nous nous engageons à:

- **Utiliser le tirage au sort comme méthode pour impliquer toutes les catégories de la population** dans les décisions qui les concernent.

- Organiser, avant les séances du Conseil communal, **des réunions où élu-e-s et habitant-e-s peuvent échanger au sujet de l'actualité de leur commune.**
- Soutenir le développement des **comités de quartiers et des comités de citoyen-ne-s** et accorder des **budgets participatifs** destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie.
- **Organiser des débats entre élus et citoyens** sur l'utilisation du budget extraordinaire, de la Commune et y proposer plusieurs scénarios possibles avant passage au vote au Conseil communal.
- Faciliter les projets des habitant-e-s, associations ou quartiers, en particulier ceux qui favorisent la transition écologique, en mettant à **leur disposition des locaux publics, une aide matérielle ou financière. Mettre en place également un soutien administratif à la création d'associations.**
- Veiller à ce que les **horaires des réunions et groupes de travail soient compatibles avec la gestion d'une vie professionnelle et d'une vie familiale.** Nous donnerons aux parents qui souhaitent participer les coordonnées d'accueil ou de baby-sitting de la commune.
- Créer un espace de débat citoyen au Conseil communal. Les interpellations citoyennes seront suivies d'un débat et pourront ensuite faire l'objet **d'une consultation populaire.**

3. Auderghem, une commune mobile

Sans aucun doute, les communes du futur seront celles où se déplacer ne sera plus une source de stress ou de difficultés, mais bien de facilité pour tous les usagers et les usagères, quel que soit leur moyen de transport ou leurs aptitudes à se mouvoir.

Nous souhaitons que les citoyens puissent moduler leur mobilité, passer d'un mode à l'autre. Cela implique la fin du « tout à la voiture ».

Aujourd'hui, un grand nombre de citoyens pourrait se passer de leur voiture. Il faut pour cela leur offrir d'autres solutions fiables et confortables. La marche doit redevenir un plaisir, l'usage du vélo doit être sécurisant, une bonne desserte de transports en commun est indispensable. Sur tous ces plans, Auderghem dispose de solides atouts. Mais l'amélioration de la mobilité pour tous est loin d'être gagnée.

L'avenir du viaduc Herrmann-Debroux laisse les Auderghemois dans l'interrogation face à la mobilité de demain. Il est temps de détruire l'image autoroutière qui fracture notre commune. Il faut agir mais de manière réaliste, et surtout en réfléchissant aux alternatives à mettre en place avant la destruction de ce viaduc (parking de dissuasion accompagné d'une forte connexion aux transports en communs). Sa démolition ne signifie pas nécessairement un report de trafic dans les quartiers : tout est une question de mesures d'accompagnement.

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Augmenter l'offre de boxes à vélos.** Cette offre possède une réelle plus-value pour les Auderghemois. Les demandes sont en croissante augmentation. Nous souhaitons d'ailleurs la rendre plus accessible en diminuant son prix de location et en l'alignant au prix d'une carte de stationnement « riverain » mais aussi multiplier en grand nombre les arceaux vélo.
- **Généraliser les « zones 30 ».** Ce projet doit aussi être accompagné d'aménagements physiques sur les voiries et de signalisations claires afin de limiter la vitesse sur nos voiries communales.
- Maintenir et développer sur nos voiries **une infrastructure cohérente pour les cyclistes** (pistes cyclables en site propre, accès aux écoles, mise en place de rangs vélos, ...) afin de sécuriser leurs déplacements et de promouvoir une mobilité équilibrée pour tous : pistes cyclables en site propre, « zone 30 », accès aux écoles, mise en place de « rangs vélos », rues prioritaires pour les vélos, etc.
- Négocier avec la STIB **une desserte plus efficace de notre commune afin de faciliter l'usage des transports en commun pour les habitants**, notamment pour la ligne 34 et les nouvelles lignes 17 et 42 comprises dans le nouveau plan bus de la STIB.
- Elaborer un **plan de stationnement visant à répondre aux enjeux des différents quartiers de la commune** (protection du stationnement riverain dans les quartiers résidentiels, rotation aux abords des commerces, etc.) et contribuer à la mise œuvre d'une mobilité plus raisonnée, à l'amélioration de la qualité des espaces publics ou encore la limitation du trafic dans la commune.

- Développer et mettre à jour **un plan de circulation** en intégrant les parties prenantes lors de son élaboration : comité de quartier, GRACQ, association de personnes à mobilité réduite.
- Repérer et ensuite **éliminer** (et sanctionner le cas échéant) **les obstacles pour les personnes à mobilité difficile** : trottoirs encombrés, stationnement sauvage, bordures trop élevées, escaliers impraticables dans les lieux publics, phases trop courtes pour les feux aux passages piétons...
- Créer une « commission consultative » en matière de mobilité, constituée en proportion significative de personnes âgées et handicapées pour identifier les points noirs et proposer des solutions.
- **Développer des itinéraires piétons et cyclables pour reconnecter les quartiers de la commune et aux abords des écoles.** Ces itinéraires seront répertoriés et pourront être ainsi mieux utilisés et préservés.
- **Partager certains véhicules communaux** qui sont utilisés uniquement pendant les heures de bureau.
- Mettre en place, avec l'appui du CPAS, « **une centrale des moins mobiles** » dont le but est d'offrir des possibilités de transport aux personnes ayant des difficultés de déplacement grâce à des chauffeurs volontaires qui assurent les trajets (ex : taxi-social).
- Proposer aux citoyens **une carte de riverain pour le stationnement des voitures partagées.**

4. Auderghem produit et consomme local, responsable et solidaire

La commune doit jouer un rôle actif pour proposer des alternatives de consommation et de production locales, équitables, durables, saines et zéro déchet. Elle doit rapprocher les producteurs-trices et les consommateurs-trices. Consommer local est au cœur de nos relations sociales, du rapport à notre environnement et de notre projet économique.

Ma commune « consomme local » donne du sens à la consommation :

- en mettant les gens en contact : ceux qui achètent et ceux qui vendent ou offrent des services. La connaissance des uns et des autres permet de (re)tisser une relation, dans un espace qui devient lieu de rencontre voire de convivialité ;
- en promouvant la qualité et la durabilité des produits et services proposés ;
- en supprimant les intermédiaires, c'est le prix juste, sans pub, qui est payé et qui permet au producteur ou au prestataire de service de vivre dignement, et aux citoyen-ne-s de disposer de produits de qualité à un prix abordable ;
- le tout dans une proximité géographique : voir où sont produits, fabriqués ou transformés les biens permet de construire une identité locale.

La commune a une prise directe sur les circuits-courts et peut influencer grandement en consommant, promouvant et initiant des circuits de proximité. De cette manière elle aidera à la réappropriation du territoire par ses habitants, renforcera une identité locale et favorisera les interactions sociales.

En ce qui concerne le commerce équitable et local, le travail effectué par le groupe Ecolo-Groen au Conseil communal à propos de l'Agenda 21 porte ses fruits. La majorité sortante s'est engagée à respecter la motion adoptée pour obtenir le label « Commune du commerce équitable » ce qui engage l'administration à consommer des produits provenant du commerce équitable.

C'est une première étape mais au-delà du commerce équitable, nous voulons faire avancer une série d'initiatives pour une alimentation **durable et de qualité pour toutes et tous**.

Pour cela, nous nous engageons à :

- Proposer d'inclure systématiquement **l'alimentation durable dans les marchés publics en faisant de l'alimentation durable la norme** : un maximum de produits locaux, de saison, bio, dans les cantines scolaires, les crèches, les lieux d'accueil extrascolaires, les restaurants sociaux, les repas à domicile, les maisons de repos, les hôpitaux, lors d'événements communaux et de fêtes locales... Nous y intégrerons des clauses qui permettent d'avoir des repas sains, équilibrés et de qualité à prix coûtant (et en prévoyant un prix réduit pour les familles à faibles revenus).

- Soutenir non seulement des **actions de sensibilisation et d'éducation autour de l'alimentation durable et de qualité**, mais aussi des **activités** favorisant l'apprentissage du goût et de la diversité alimentaire.
- Développer de potagers et la **plantation de petits fruitiers** dans les jardins des écoles, les parcs et espaces publics.
- Permettre de manière permanente l'accès à **l'eau potable** dans les écoles du réseau communal, et dans les lieux publics via des fontaines.
- **Soutenir de manière financière et/ou logistique des groupes d'achat collectif (GAC)** ou de groupements de soutien à l'agriculture paysanne (GASAP).
- **Maintenir et améliorer l'offre des marchés du quartier** Saint-Julien et de la rue Idiers.
- Remettre en chantier l'idée d'un **marché hebdomadaire** dans les quartiers moins pourvus en commerces locaux.
- Poursuivre notre engagement vers un **label «commune du commerce équitable»** en passant par toutes les étapes nécessaires à l'obtention du titre. Cette campagne menée par OXFAM encourage les communes à utiliser des produits de consommation issus du commerce équitable (cafés, jus de fruit, thés...) et ce, avant tout pour les produits qui n'ont pas d'équivalent dans la production locale.

4.1 Auderghem consomme autrement

Toute une série d'initiatives sont développées par des citoyennes-actrices et des citoyens-acteurs de changement, telles les repair-cafés, donneries, trocantes, ressourceries, SEL (échanges de services et de savoir-faire), etc. Il ne s'agit pas pour la Commune de se les approprier, mais de jouer un rôle stimulant et facilitant.

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Promouvoir les initiatives citoyennes** en publiant des infos à leur sujet dans les canaux de communication communaux (périodique, Facebook de la commune, etc.).
- Mettre à disposition des **locaux communaux, espaces de stockage** et consacrer une partie du budget via le plan de cohésion sociale ou, mieux encore, via un budget participatif pour les initiatives « consommer autrement ».
- Prévoir des marchés publics qui facilitent le recours aux entrepreneurs locaux et **privilégient l'économie sociale**. Une charte « stop au dumping social et environnemental » permet aux communes de s'engager pour des marchés publics intégrant des clauses sociales et environnementales.
- **Soutenir les initiatives citoyennes** visant au partage de savoirs, à la lutte pour la réduction des déchets, contre la surconsommation et contre l'obsolescence programmée via des projets de recyclage et de réparation d'objets d'usage courant.

5. Auderghem : une commune vivante et dynamique

Demain, notre commune devra disposer d'une offre de commerces et de services correspondant aux besoins de ses habitant-e-s. Elle devra également tout mettre en œuvre pour les inciter à se tourner vers cette offre. Elle devra aussi refuser les projets déconnectés de leur environnement, au profit de la valorisation de l'infrastructure commerciale existante et du développement d'un commerce complémentaire, innovant et à taille humaine.

L'activité économique, le tourisme, la culture, les initiatives citoyennes, les activités pour les enfants et les jeunes, etc., sont des éléments essentiels pour une commune car ils sont synonymes de dynamisme et créent un tissu économique et social de proximité ancré dans les réalités locales.

La culture et l'art ont également leur place dans la dynamisation de la commune et la réappropriation de l'espace public par les habitants. Bien souvent, ces aspects sont oubliés au profit d'une vision basée uniquement sur l'aspect commercial.

Enfin, des initiatives menées par des groupes citoyens amènent de la vie et du lien social, intergénérationnel dans leur quartier : brocante, fête des voisins, jardin ou potager partagés, compost collectif, projet collectif d'embellissement du quartier. Autant d'exemples qui ramènent convivialité et dynamisme au sein d'une commune.

5.1 Auderghem la culturelle

Nous nous engageons à :

- Permettre au Centre culturel d'Auderghem de **diversifier son offre**. Situé au cœur de la commune, le Centre culturel doit poursuivre sa mue. En tant que Centre culturel communal, il ne peut pas être qu'une salle de spectacles. Non seulement sa programmation doit continuer de se diversifier mais son lieu doit également s'ouvrir aux talents, associations et initiatives locales et leur donner la possibilité d'y produire (mise à disposition de salles pour répétitions, créations, cours et animations) et de s'y produire.
- **Elargir les horaires des quatre bibliothèques communales** ainsi que de la ludothèque, pour permettre un accès plus large, entre autres le samedi matin.
- **Rendre plus accessibles les inscriptions à l'académie communale d'Auderghem**. Cette magnifique offre centrée sur la parole est un outil culturel de grande qualité. Victime de son succès, elle doit améliorer sa politique d'inscription. Celle-ci devrait être organisée de manière plus transparente par exemple par une politique de centralisation des inscriptions.

- **Multiplier les lieux de rencontre** : café papote, locaux pour les comités de quartier, maisons de jeunes, café des parents, donnerie, repair café, cantines sociales, guinguette....
- Encourager la réappropriation des espaces publics par les habitants, en facilitant notamment l'organisation temporaire d'occupation de rue, places ou parcs publics pour y développer des activités ouvertes à toutes et à tous.
- **Offrir un cœur géographique digne de ce nom à notre commune**, c'est-à-dire une vraie place communale, accueillante, conviviale, lieu de vie, d'échange et de rencontre.
- Soutenir les nombreuses **activités bénévoles et associations actives** à Auderghem, sources de lien, de dynamisme et de créativité et favoriser leur possibilité de travailler en réseau. A cette fin, le Conseil de l'action sociale et des solidarités pourrait utilement se déployer pour offrir une vraie concertation sociale (lieu de rencontre, d'échanges de bonnes pratiques et d'information).
- De par son travail et son dynamisme, le **centre culturel Den Dam** donne un espace aux activités culturelles et sportives à Auderghem. Nous voulons soutenir le fonctionnement actuel du centre Den Dam et le pousser à un niveau supérieur. C'est pourquoi nous estimons judicieux d'investir dans :
 - o une augmentation du nombre de partenariats entre Den Dam et des organisations externes.
 - o une augmentation de l'offre d'activités de plein air et, pour ce faire, la création de l'espace nécessaire à l'organisation d'activités culturelles en plein air, comme un théâtre à ciel ouvert ou un espace d'exposition extérieur.
 - o un élargissement de l'offre de stages culturels et sportifs pour enfants et adolescents durant les vacances scolaires.
 - o un effort de communication vers les citoyens de tous les âges afin de les motiver à s'inscrire aux activités organisées avec tant de soin par l'équipe du centre Den Dam.

5.2. Le sport à Auderghem

Nous nous engageons à :

- Augmenter les **budgets** alloués aux sports et encourager toutes les pratiques sportives à Auderghem en distribuant des chèques « sport » aux familles auderghemoises.
- Instaurer des **aides financières** quand les situations le justifient de manière à ce que la pratique artistique et sportive soit accessible à tous.
- Participer à la promotion des clubs sportifs de la commune de manière équilibrée et leur fournir un soutien administratif.
- Accorder un **soutien équilibré aux infrastructures et aux activités sportives**.

5.3. Les commerces de proximité: un atout pour tous les quartiers

Faire vivre un magasin de quartier ou une activité économique locale est un défi quotidien pour les commerçants/entrepreneurs. L'offre en commerce de proximité est insuffisante à Auderghem et essentiellement concentrée dans un petit nombre de quartiers. Développer cette offre ne se décrète pas, mais contribuer à un environnement favorable à leur installation est possible. Cela passe par un dialogue permanent avec ces acteurs économiques et commerciaux, actuels et futurs, pour les accompagner dans leurs besoins, leurs propositions, leur développement, leur promotion (entre autres pour les nouveaux commerces et les plus innovants d'entre eux).

Pour cela, nous nous engageons à:

- Mettre **des cellules commerciales à disposition de commerçants désireux de développer un projet innovant** et cohérent du point de vue de l'équilibre commercial et des attentes de la population.
- Développer une **communication communale au service de l'économie locale** en systématisant l'utilisation du journal communal ou le portail internet communal comme outil de promotion de l'économie locale et innovante : annuaires des commerçants, informations sur les marchés, présentation et promotion de nouvelles activités, informations sur les commerces acceptant les contenants propres afin de réduire l'utilisation d'emballages jetables (objectif zéro déchet),

6. Auderghem, une commune qui veille à la convivialité et à la cohésion sociale

Une commune où il fait bon vivre, c'est une commune conviviale : les habitant-e-s s'y côtoient, échangent et réalisent des projets communs.

Nous défendrons une communauté humaine dans laquelle chaque femme, chaque homme, chaque enfant mange à sa faim, dorme au chaud et en sécurité conformément à la dignité humaine. Chacun doit pouvoir bénéficier d'un coup de main lors d'un accident de la vie ou d'un passage difficile, sans être montré du doigt, en toute dignité. Chacun doit également pouvoir être autonome au maximum dans sa vie quotidienne et dans ses choix.

C'est pourquoi nous voulons qu'Auderghem mise sur les capacités de chaque être humain à se réaliser, en relation avec sa famille, ses amis et les autres habitants de la commune ainsi que sur le développement de biens communs et de services collectifs.

La convivialité et la solidarité s'organisent aussi au niveau communal. Entre les habitant-e-s et avec le soutien de la collectivité, à travers notamment l'action de la Commune et du CPAS.

6.1 Affaires sociales: tous les leviers au service de la solidarité

Les règles générales encadrant l'octroi des allocations de chômage et des allocations sociales dépendent du gouvernement fédéral. Le financement des CPAS et des politiques de cohésion sociale dépend largement des Régions. La commune et le CPAS ont cependant de nombreux leviers permettant de construire des solidarités et de soutenir l'émancipation des personnes précarisées.

Pour cela, nous nous engageons à:

- **Veiller à un fonctionnement transparent et professionnel du Conseil de l'action sociale du CPAS d'Auderghem**, à ce que les méthodes de prise de décisions soient clairement explicitées aux bénéficiaires. Les aides sociales resteront attribuées selon des critères explicites. Les travailleurs sociaux resteront attentifs au respect de la vie privée des bénéficiaires.
- **Refuser la logique de sanctions** liées au Projet individuel d'insertion sociale (PISS).
- Développer **des services sociaux adaptés** (service énergie, médiation de dettes, service logement ...) via une intervention financière dans les tarifs des services proposés, mais aussi en octroyant une **dotation communale suffisante au CPAS**.
- Porter une attention particulière **aux parents seuls avec enfants** afin de les informer et de les aider à introduire leur dossier auprès du SECAL en cas de non-

paiement des créances alimentaires pour les enfants de la part de leur ex-partenaire.

- Veiller à **une gestion dynamique du personnel de la Commune** : objectivation des recrutements, formation permanente, évaluation formative, mais aussi là où c'est possible en fonction des moyens disponibles et du cadre légal, passage à 32 heures/semaine et mise en place d'un plan Tandem entre travailleurs jeunes et âgés.
- Mettre en place ou soutenir des initiatives comme les **donneries, gratifiera (foire aux dons), épiceries et cantines sociales, plateformes de mise en commun de biens**, etc., pour permettre à chacun(e) de participer à des activités collectives venant à la fois favoriser la rencontre, l'autonomie et soulager le budget des ménages.
- Soutenir les associations locales existantes, notamment via **la création d'une plateforme communale des associations**.
- Former plusieurs membres du personnel communal à la **langue des signes** afin de garantir un accueil et un accompagnement des personnes sourdes et malentendantes.
- Accentuer les efforts d'insertion socio-professionnelle, via notamment les articles 60, en travaillant à des partenariats et des **stratégies de réinsertion** avec les acteurs publics et les associations, ceci afin de maximiser la remise à l'emploi et de contrer les effets de seuil lorsque le bénéficiaire arrive à la fin de son contrat Article 60.
- Créer au sein des services communaux, une cellule pour **l'accompagnement des personnes handicapées** dans l'obtention de leurs droits et l'introduction de leur dossier.
- Permettre au projet « **frigo solidaire** » de voir le jour à Auderghem.

6.2 Auderghem, une commune « hospitalière » qui prône un accueil positif et respectueux des primo-arrivants

Au mois d'avril 2018, à l'initiative du C.N.C.D. et de nos conseillers communaux, le Conseil communal a voté à l'unanimité une motion forte et engageante concernant l'accueil et l'inclusion des personnes en situation de migration. Ce texte engage la commune à mettre en place une véritable politique d'accueil des migrants en collaboration avec les associations de terrain en fonction des besoins qu'elles rencontrent au quotidien.

Auderghem s'est ainsi engagée à :

- Poursuivre une bonne gestion des dossiers administratifs.
- Sensibiliser la population aux diverses actions qu'elle peut entreprendre légalement en faveur des migrants, en ce compris les aspects juridiques et sanitaires, par la diffusion de dépliants appropriés et sous forme d'un vade-mecum.

- Organiser deux séances d'information en présence de personnes du terrain (plateforme citoyenne, Médecin du Monde, Centre Exil (mineurs non accompagnés), ...)
- Organiser une réunion annuelle au sein du Conseil de l'action sociale destinée à assurer le suivi des actions entreprises.
- Suivre et soutenir toute initiative citoyenne qui s'organisera à Auderghem. Nous souhaitons notamment investir des moyens suffisants dans les écoles afin d'accompagner les enfants de tous les migrants et migrantes, permettre leur intégration parmi les autres élèves et, par ce biais, favoriser le vivre ensemble et la solidarité entre les familles.

6.3. Auderghem propose des initiatives innovantes en matière de logement

Auderghem compte aujourd'hui environ 750 logements sociaux. C'est bien mais un effort doit être fait pour augmenter ce chiffre en concertation avec la Région. En parallèle à cette augmentation, il faut également prévoir les infrastructures nécessaires : crèches, écoles, ... Nous devons aussi penser à l'intégration de ces nouvelles familles dans nos quartiers, via entre autres le soutien que peuvent apporter travailleurs sociaux et éducateurs. Il faudra aussi penser à la mobilité de ces nouveaux habitants.

Pour cela, nous nous engageons à:

- **Créer une agence immobilière sociale communale (AIS)** et développer un partenariat actif avec celle-ci. Elle permettra de mettre en lien propriétaires et locataires, en garantissant aux propriétaires le versement d'un loyer, en contribuant à l'entretien du logement, et en logeant (pour un loyer modéré) des personnes qui bénéficieront d'un accompagnement social.
- **Soutenir la cellule communale d'action contre les logements vides**, en lien avec les autorités régionales (cadastre des logements vides, contacts avec les propriétaires, taxes ou amendes sur les logements vides, prise en gestion publique, actions de remise sur le marché...).
- Appliquer les **règlements communaux** déjà existants en termes de lutte contre les logements vides et le vide locatif.
- **Mettre en place une politique volontariste** pour que tout logement vide soit orienté vers la transformation en logement destiné aux familles à petit budget, notamment en les confiant à la gestion d'une AIS.
- Pour chaque nouvelle acquisition foncière par la Commune, apporter une attention particulière aux **projets intergénérationnels** en collaboration avec les acteurs spécifiques.
- Mettre en place **une réelle politique d'aide aux jeunes ménages qui souhaitent s'installer et vivre à Auderghem.**
- Pour tout nouveau projet immobilier, mettre en place des **charges d'urbanisme au profit de la création de logements sociaux.**

7. Auderghem, amie des enfants et des jeunes

Une commune amie des enfants et des jeunes, c'est d'abord une commune qui répond aux préoccupations des parents : trouver le soutien nécessaire après une naissance, disposer de places dans les milieux d'accueil pour la petite enfance et dans les écoles, des activités extrascolaires accessibles à toutes et tous, une préoccupation pour la sécurité des enfants et des jeunes, notamment dans leurs déplacements. En devenant « amie des enfants », la commune entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales.

Une commune amie des enfants et des jeunes favorise aussi l'émancipation et l'autonomie des adultes de demain, à un âge où les inégalités sociales s'avèrent déjà déterminantes. Il ne suffit donc pas d'assurer le droit à l'éducation ou aux loisirs, mais aussi à un niveau de vie suffisant, à la santé, à l'expression et à la participation.

Ceci passe, notamment par exemple, par l'accès à des espaces verts et des aires de jeu, des rues et des places adaptées, des dispositifs qui favorisent la parole des enfants, des lieux pour permettre aux jeunes de se réunir, de faire la fête (ex. : mise à disposition de salles adaptées pour organiser des soirées), etc.

Nous mettrons également en place des initiatives pour diminuer les accidents de la route impliquant des jeunes, notamment lors des retours de soirées (ex. : campagne de prévention, mise en place de bus ou de taxis-jeunes pour les retours de soirées, présence de voitures tonneaux de la police à la sortie des écoles ou des soirées...).

Nous voulons des communes amies des enfants et des jeunes, qui veillent au bien-être de chacun dès le plus jeune âge, qui leur permettent de grandir et de se développer sans distinction d'origine sociale ou culturelle, de sexe, de condition physique.

Nous voulons des communes où, dès le plus jeune âge, une attention est accordée pour qu'enfants et jeunes atteints de handicap mental, physique ou sensoriel, puissent avoir accès et participer à l'ensemble des activités et des espaces.

Auderghem compte aujourd'hui quatre crèches communales et quatre écoles fondamentales. Leurs projets pédagogiques sont cohérents et de qualité. Mais il faut penser à demain ! Selon les projections de l'Institut Bruxellois de statistiques et d'analyse (IBSA), en 2024 notre commune comptera plus de 200 élèves supplémentaires en primaire et 300 en secondaire. Nous devons donc entamer une réflexion autour de la création d'une nouvelle école primaire et/ou secondaire.

7.1. L'accueil de la petite enfance

- Vu le boom démographique qui nous attend, **nous voulons ouvrir une nouvelle crèche communale**. Mais cela n'est pas suffisant pour permettre l'accès de tous les enfants auderghemois à un milieu d'accueil de qualité. Outre le développement de crèches publiques ou de structures subsidiées par les pouvoirs publics où les

tarifs sont fixés en fonction du revenu des parents, la commune doit jouer un rôle actif pour développer des partenariats, rendre attractive l'installation d'accueillantes à Auderghem, soutenir leur formation, etc.

- Nous veillerons à ce que chaque famille puisse avoir accès à un **guichet d'inscription centralisé** (physique et numérique) pour les crèches publiques afin de rendre cette démarche claire et transparente et d'apporter un maximum d'information aux citoyens. Nous supportons les initiatives et services soutenant les parents lors d'une naissance : consultation ONE, halte-garderie, cours de portage, massage bébé,...
- **Nous augmenterons l'offre de garde ponctuelle de la halte-garderie « Le Petit Pavillon »** accessible à tous avec des critères clairs. Nous pérenniserons les emplois liés à cette structure.
- Nous organiserons des **espaces de parole et de rencontre pour jeunes parents** et leurs enfants dans les lieux de rencontre : maison des jeunes, cours d'alphabétisation au Parallèle.
- Nous rendrons visible et favoriserons le **statut d'accueillante à domicile** pour élargir l'offre d'accueil de la petite enfance à Auderghem.

7.2 Auderghem, une commune qui propose un enseignement collaboratif et adapté à chaque enfant

- Nous voulons **soutenir le travail des équipes pédagogiques auderghemoises au sens large**. Elles doivent être au centre de nos réflexions et nous voulons les outiller à la hauteur de nos ambitions et des enjeux qui les attendent. Ceci peut passer par des solutions simples misant sur le partage de savoirs et d'expériences : parrainage, mentorat, groupes de paroles entre pairs et avec enseignants plus chevronnés, une visite de l'école et de ses habitudes...
- Nous nous engageons à activer les nombreux leviers possibles pour arriver à une **gratuité scolaire** : soupes voire repas gratuits (au moins en maternelle), garderies, matériel scolaire, groupes d'achat, récupération de matériel scolaire, limitation des frais de classes vertes...
- Nous voulons **des écoles ouvertes sur le monde**, sur leur quartier, sur les familles des élèves et ouvertes à la participation des élèves. Nous avons notamment contesté la persistance voire le renforcement des mesures qui empêchent les parents d'entrer dans les écoles. Nous voulons que les parents se sentent accueillis dans les écoles et puissent dialoguer davantage avec les enseignants et équipes pédagogiques.
- Nous voulons aussi permettre le développement d'un meilleur **environnement d'apprentissage**. Parce qu'il est de notre devoir de placer chaque enfant, et en particulier les enfants les plus défavorisés, dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles (bruit, sanitaires, accès à la nature, qualité de l'air, cantine de qualité...), il faut soutenir les écoles dans leur réaménagement.

Rarement prioritaires, ces investissements influent pourtant positivement sur la réussite des élèves et leurs capacités cognitives.

- Nous souhaitons **offrir un accueil dans nos classes de maternelles** qui permette aux enfants, par le jeu et en respectant leur statut d'enfant, d'acquérir les bases sociales et langagières nécessaires à l'appréhension des connaissances formelles futures. Ce n'est que dans ces conditions qu'on peut espérer pouvoir mettre un terme aux inégalités reproduites par notre système scolaire.
- Nous serons également très attentifs au respect des **rythmes des enfants**. Les enfants du XXI^e siècle sont, comme leurs parents, sous pression. Nous proposons de mieux tenir compte de ceux-ci pour mettre chaque enfant dans les meilleures conditions d'apprentissage.
- Nous voulons que les équipes pédagogiques, en bonne collaboration entre elles et avec leur PO, leur direction et les parents, mettent en place des projets pédagogiques innovants et émancipateurs pour les élèves.
- Nous voulons que les **parents puissent participer à la vie des écoles**. Que tout soit mis en œuvre pour encourager la création d'associations de parents, les rencontres entre parents, le fonctionnement des conseils de participation.
- Nous voulons que les **élèves aussi participent à la vie de leur école**, dès le plus jeune âge (et de manière adaptée bien sûr). Nous voulons une démocratie scolaire : l'école ne doit pas qu'enseigner la démocratie, elle doit aussi l'incarner.
- Nous voulons au maximum **éloigner la circulation automobile devant les écoles, installer des parkings vélos/trottinettes, verduriser les alentours et les cours de récréation** et apporter une attention particulière à la construction, à la rénovation et à l'entretien des écoles.

7.3 Auderghem, une commune qui propose un enseignement favorisant l'apprentissage des langues

Une meilleure connaissance des **langues** favorise le vivre-ensemble et le bilinguisme ouvre des horizons pour nos enfants. Actuellement à Auderghem, il n'existe pas d'école primaire communale néerlandophone, ni d'école secondaire communale.

Pour cela, nous plaçons pour:

- la création d'une **école maternelle et primaire communale néerlandophone**.
- la transformation de l'une des écoles primaires communales francophones d'Auderghem en **école communale primaire bilingue**. Dans cette école, la moitié des cours seraient donnés en néerlandais et l'autre en français.
- La création d'une école secondaire communale bilingue.

- Le soutien par la commune des projets et initiatives d'aide aux études pour les enfants inscrits dans un régime linguistique autre que celui de leur langue maternelle.

7.4 L'accueil extrascolaire

- Nous proposerons aussi **des garderies gratuites** dans les écoles communales.
- Nous renforcerons l'accueil extra-scolaire en donnant un cadre professionnel aux accueillant-e-s qui souhaitent se lancer à Auderghem.
- Nous développerons des **activités extra-scolaires inclusives, diversifiées** afin qu'elles puissent bénéficier et intéresser les enfants et les jeunes après l'école, le week-end et durant les vacances scolaires. Nous veillerons également à permettre l'intégration des enfants à besoins spécifiques en s'appuyant sur l'expertise des associations spécialisées.

7.5 Encourager les déplacements actifs vers les écoles auderghemoises

- Nous voulons organiser **des « rangs vélos »** qui se rendront dans toutes les écoles fondamentales (tout réseau confondu) en collaboration avec les équipes éducatives, les parents des enfants et le service de la prévention d'Auderghem.
- Nous favoriserons le développement de cheminements piétons de qualité vers les écoles, le bon état des **trottoirs dans des circuits repensés aux abords des lieux publics** (écoles, administration communale, centre culturel,..) et passages piétons rénovés.

7.6 Auderghem à l'écoute des enfants et des jeunes

Les enfants et les jeunes sont également des personnes ressources dans les décisions prises à Auderghem. Une nouvelle plaine de jeux ? Un lieu qui permette aux jeunes de se réunir ? Un lieu qui laisse une place à leur créativité ? Nous voulons leur donner la parole !

Pour cela, nous nous engageons à :

- Organiser leur représentation par le biais d'un **Conseil des enfants**, d'un **Conseil communal des jeunes et/ou d'une Commission jeunesse représentative**, d'un Conseil de participation qui ne seront pas limités aux seules questions d'enfance ou de jeunesse. D'autres expériences en Région bruxelloise ont démontré l'intérêt et l'importance de prendre les enfants et les jeunes au sérieux.

La Maison de Jeunes d'Auderghem, le Pavillon (dispositif de cohésion sociale organisant des cours d'alphabétisation) et le CEMPA (cellule éducative de la maison de la prévention) sont des dispositifs qui font vivre la commune et plus précisément une partie de sa jeunesse. Leur travail au quotidien est d'une grande qualité, menée par des travailleurs sociaux engagés que nous devons continuer à soutenir.

- Mettre à l'agenda la **construction d'un immeuble collectif destiné au Pavillon à la Maison des Jeunes ainsi qu'au monde associatif d'Auderghem.**

- Offrir des services de soutien scolaire et d'école de devoirs aux jeunes auderghemois afin de lutter contre le décrochage scolaire.
- Créer des projets qui permettent aux jeunes de s'investir pour leur commune. Nous souhaitons remettre en place le Carnaval d'Auderghem, réel événement fédérateur de la commune et conçu par et pour les jeunes.
- Apporter une aide particulière **aux mouvements de jeunesse auderghemois** (locaux, transports pour les camps, etc...) ainsi qu'aux projets portés par des groupes de jeunes.

7.7 Auderghem permet un accès à une alimentation de qualité dans ses écoles

En mai dernier, grâce au travail de notre groupe, le Conseil communal a voté à l'unanimité un texte fort demandant de revoir entièrement les contrats liés aux cantines scolaires. Depuis, la majorité sortante a décidé d'adhérer aux « Cuisines Bruxelloises » pour une durée d'un an. Cette adhésion permet à Auderghem de participer aux grandes prises de décisions grâce à une place dans le Conseil d'administration.

C'est un premier pas vers une alimentation saine et de qualité dans nos écoles communales. Mais davantage peut encore être fait !

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Mettre en place un comité de concertation avec les associations de parents**, des représentants de l'école et des garderies pour évaluer régulièrement l'offre de ce nouveau fournisseur : circuits courts, repas bio, favorisant la diminution des déchets et à un prix très accessible.
S'il s'avère que le prix des cantines devient trop élevé au regard des exigences du comité, nous souhaitons que la Commune prenne en charge financièrement une partie des repas scolaires.
- **Mettre les enfants en contact avec l'alimentation et la nature** en créant des potagers et des poulaillers dans les écoles auderghemoises, en plantant des arbres fruitiers et des arbustes de petits fruits dans - ou aux abords - des écoles et dans les espaces publics.
- **Encourager les activités scolaires qui permettent la découverte de la nature et de l'alimentation** : visites actives de fermes, cueillette de champignons, cuisine des légumes cultivés dans l'enceinte de l'école.
- **Offrir un repas alternatif et végétarien dans les cantines scolaires**. Nous voulons prévoir la possibilité d'un menu alternatif végétarien dans les cantines scolaires à condition que cela n'engendre ni surcoût excessif ni difficultés organisationnelles majeures pour l'établissement.

8. Auderghem relève le défi de l'interculturalité

Auderghem compte un nombre important de nationalités parmi ses habitants. La maison communale, les quartiers, les espaces publics, les écoles, sont autant d'endroits où l'ouverture sur le monde et l'interculturalité peuvent se pratiquer naturellement.

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Outiller les équipes éducatives à relever le défi de la diversité culturelle dans les écoles auderghemoises.** Les écoles pourraient mettre en place une véritable politique de gestion de la diversité (tant du personnel que des élèves) qui serait intégrée au projet d'établissement.
- **Former le personnel policier** au sein de la zone de police à la diversité culturelle, ainsi que les médiateurs et agents du service prévention.
- En dehors du français et du néerlandais, insérer quelques phrases dans les autres langues les plus parlées de la commune dans la communication d'Auderghem pour la promotion de fêtes, braderies, brocantes ou tout événement qui a pour but de rassembler les citoyens quelles que soient leurs origines.
- Etudier la possibilité **d'intégrer une parcelle multiconfessionnelle dans le cimetière communal**, ou de participer à l'intercommunale existant à cet effet et regroupant déjà onze autres communes bruxelloises, et ce afin de permettre à chaque citoyen-ne d'être inhumé-e, selon ses convictions religieuses ou philosophiques. Nous voulons également mettre une salle à disposition des habitants qui souhaitent des funérailles non confessionnelles.
- Fournir un **kit d'accueil et d'orientation** pour tout-e nouvel-le arrivant-e dans la commune. Ce kit d'accueil, contiendra tant les informations relatives à la vie dans la commune (le fonctionnement de l'administration, les transports en commun, les activités scolaires et parascolaires, la gestion des déchets, ...) qu'un texte indiquant de manière positive et non-stigmatisante nos valeurs de vivre-ensemble ainsi que les droits, libertés et obligations qui fondent notre contrat social. L'organisation régulière des soirées d'accueil des nouveaux habitants permettront d'en discuter.
- Maintenir et intensifier les contacts **avec l'équipe éducative et les parents de l'école japonaise d'Auderghem** en organisant des rencontres et des échanges avec les autres écoles de la commune.

9. Auderghem : commune énergétique

Les économies d'énergie sont un enjeu prioritaire.

Cela passe par une série d'actions : réduction de la dépendance au coût des énergies fossiles, lutte contre le gaspillage en diminuant fortement la consommation d'énergie des bâtiments communaux, isolation des logements dans le secteur public comme dans le secteur privé, soutien aux initiatives de groupement d'achat d'électricité verte.

Plusieurs expériences communales récentes et plusieurs audits de bâtiments (y compris les bâtiments scolaires) en sont la preuve : il y a un potentiel d'économie d'énergie très important et rentable économiquement que ce soit dans la gestion de l'énergie au quotidien, dans les investissements performants ou encore à travers la sensibilisation active des occupants.

La Convention des maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et pour l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable au sein de leurs territoires. Auderghem devra y adhérer.

Auderghem pourra ainsi s'inspirer du Plan Climat mis en place à Schaerbeek depuis près de 10 ans et de l'expérience de Jette qui fait financer ses installations photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux par un tiers investisseur financé au départ via une coopérative citoyenne et qui se finance sur la revente des certificats verts et de l'électricité non consommée par la Commune.

Nous nous engageons à :

- Développer des **jumelages énergétiques** entre communes urbaines et rurales pour le développement des sources d'énergie renouvelable, grâce à la société énergétique locale.
- Assumer un **rôle de facilitateur en matière d'économies d'énergie** et du développement des énergies renouvelables pour les citoyens, mais aussi pour les entreprises installées à Auderghem.
- Développer un **plan « éclairage public » en optant pour un éclairage modulé** en investissant dans des systèmes LED. Là où cela est possible, ces éclairages seront "intelligents". Notre commune investira dans des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.
- Equiper les maisons de repos de **chauffe-eaux solaires et les écoles communales de citernes d'eau de pluie pour les toilettes**. Notre commune investira dans des systèmes de pilotage énergétiques "intelligents".
- Nous proposerons des **primes communales à l'isolation**.

10. Se sentir en sécurité à Auderghem

La commune est un lieu de rencontre et de convivialité pour toutes et tous. Chacun et chacune a le droit essentiel d'y vivre et de s'y déplacer en sécurité.

Le sentiment d'insécurité exprimé par une partie des citoyen-ne-s doit être pris en compte pour pouvoir diminuer au maximum les peurs ressenties.

Rendre notre commune plus sûre passe par la réappropriation de l'espace public, la création d'un climat de convivialité et d'ouverture ainsi qu'une valorisation des règles de vie sociale et du respect mutuel.

Il ne faut donc pas limiter les questions de sécurité à la lutte contre le terrorisme ou la grande délinquance (domaines où la police locale a son rôle à jouer par sa connaissance du terrain). La police locale doit exercer prioritairement son rôle de police de proximité sans être détournée du terrain et de ses missions premières (moins de renforts à la police fédérale et moins de tâches administratives). Sur le terrain, toutes les initiatives de rencontre et de collaboration entre les jeunes et la police locale seront encouragées afin d'établir la confiance (parfois ébranlée dans certaines zones).

En parallèle, nous avons besoin de réponses diverses sur le terrain, la sécurité et le sentiment de sécurité passent aussi par des réponses concrètes à des problèmes quotidiens qui se développent dans les quartiers : sécurité routière pour les piétons et les cyclistes, prévention des vols, réalisation d'aménagements urbains créant une dynamique positive, lutte contre les incivilités (qui isolées sont sans gravité, mais répétées viennent déliter le climat social), etc.

Une commune sûre et propre est une commune qui ne nie pas les difficultés et développe une multitude d'actions afin de (re)créer un climat serein, propice aux rencontres et au vivre-ensemble.

10.1. La lutte contre les incivilités

Nous nous engageons à :

- **Augmenter le nombre de fonctionnaires constatateurs, médiateurs et sanctionneurs.** Nous faciliterons le contact entre la population et ces fonctionnaires (par exemple en proposant sur le site de la Commune un formulaire de contact) pour les incivilités qui nécessitent un suivi rapide des services communaux (comme les dépôts sauvages afin d'éviter un effet d'entraînement). Constater et poursuivre les incivilités récurrentes renforce et crédibilise les dynamiques de sensibilisation et de prévention.
- Face aux incivilités constatées, et quand cela est possible, **nous développerons un mécanisme de sensibilisation et de réparation**: des travaux d'intérêt général de nettoyage et formation sur la gestion et le tri des déchets plutôt que des amendes.

10.2. Une circulation apaisée

Il n'est pas normal que des parents n'osent pas laisser leurs enfants aller seuls à l'école ou au magasin du coin par peur de la circulation.

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Généraliser des oreilles de trottoir**, le marquage au sol systématique des passages piétons.
- **Prévoir des ralentisseurs de vitesse** aux endroits critiques.
- **Adapter les largeurs de certaines voiries** au profit des piétons et cyclistes.
- **Multiplier des aménagements cyclables** sur le territoire de la commune.
- **Créer des traversées piétonnes sécurisées supplémentaires**: 4 passages piétons à chaque carrefour en « X » et 3 pour les carrefours en « T ».
- **Créer des sites propres pour trams et bus**, quand cela est possible.
- **Installer l'éclairage spécifique** sur les passages piétons existants.

L'infrastructure actuelle n'est pas répartie de manière équitable entre tous les usagers à Auderghem. Un rééquilibrage est indispensable.

10.3. Sûre pour toutes et tous

La qualité et l'adéquation des aménagements urbains, des cheminements et de l'éclairage public améliorent également le sentiment de sécurité et dès lors les partages des espaces publics, y compris par les personnes les plus vulnérables.

Nous organiserons notamment des « **marches exploratoires** » avec des habitant-e-s des quartiers de la commune pour mieux identifier les travaux d'accessibilité et éclairages nécessaires.

10.4. Festive et responsable

- Nous mènerons une véritable **politique de prévention par rapport à la consommation excessive d'alcool** et d'autres substances lors d'événements se déroulant sur le territoire communal.
- Nous **conditionnerons la location des salles communales à l'obligation de rendre l'eau gratuite** lors des événements qui s'y déroulent.
- Nous mettrons à disposition des **gobelets réutilisables** pour les associations et les services communaux lors de tous les événements festifs ou nous soutiendrons le recours à des entreprises assurant la mise à disposition et le nettoyage de matériel réutilisable.

11. Notre commune s'intéresse à notre santé

De prime abord, la Commune ne semble pas compétente en matière de santé. Mais en regardant mieux, on constate qu'elle a un rôle important à jouer. La santé, ce n'est pas que l'absence de maladie. C'est le bien-être au quotidien : dans sa maison, dans son boulot, mais aussi dans son quartier ou son village. La commune peut donc travailler à ce bien-être à travers ce qu'elle met à disposition des citoyen-ne-s : enseignement de qualité, outils culturels, action sociale et CPAS, qualité de l'environnement et du cadre de vie, accès aux sports, accès à une nourriture de qualité, action de prévention et promotion santé, etc. C'est ce qu'on appelle la Promotion de la Santé. La santé devient l'affaire de toutes et tous au niveau communal.

Pour développer de telles actions, il faut travailler de façon participative, c'est-à-dire avec des groupes d'habitant-e-s concerné-e-s par une même thématique. Ces groupes, avec le soutien du personnel communal, vont pointer les problèmes à traiter et proposer des solutions, des moyens d'améliorer le bien-être de la population.

Pour cela, nous nous engageons à :

- Veiller à la qualité des **prises en charge et soins à domicile tant des personnes âgées** que des personnes handicapées
- Soutenir les initiatives comme le **“Réseau Santé Sainte Anne”** qui vient en aide à des personnes âgées et isolées en leur rendant visite, en les accompagnant pour faire une sortie ou encore une course pour leur maintenir une vraie qualité de vie.
- **Organiser des résidences service couplées à des centres de jour** de type “cantou”. Prévoir également des studios pour couples âgés dans les maisons de repos du CPAS.

11.1. Accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous

- Nous rendrons l'alimentation issue des circuits courts et de saison accessible au plus grand nombre. Un plan « alimentation-santé » sera construit avec l'ensemble des acteurs et des actrices locaux autour du « bien manger-bien bouger ».

11.2. Faire de la santé une politique communale transversale

- Nous intégrerons le Réseau Ville Santé de l'OMS. La prise en compte de la santé passera aussi par la désignation d'un(e) **échevin(e) responsable** de la santé et de la qualité de la vie ainsi que par l'engagement de personnel communal formé à la Promotion de la santé qui travaillera avec le Service Local de Promotion de la Santé pour développer des actions concrètes aux côtés de groupes d'habitants. Nous contacterons des communes travaillant déjà en ce sens afin de relancer un réseau de "Communes en Santé" à Bruxelles.

- Nous soumettrons tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur la santé des habitant-e-s à l'échevin-e de la Santé.
- Il est grand temps que chacun arrête de travailler "dans son coin". L'échevin-e de la santé veillera à créer du lien et à développer des collaborations entre les administrations communales (y compris le CPAS) et les acteurs de terrain comme les services de promotion de la santé à l'école, le CPMS, les écoles de devoirs, Médecins Sans Frontières, l'ONE, services ambulatoires de santé mentale, les services en milieu ouvert pour les jeunes et les personnes handicapées, etc.

11.3 Santé-Environnement

- Nous ferons de la commune une commune autoFF, via la mise en place d'une signalisation appropriée. Être autoFF, c'est couper son moteur lorsque cela n'est pas nécessaire. Pour préserver la santé (et particulièrement celle des enfants), pour préserver l'environnement et pour économiser du carburant et de l'argent.
- Nous proposerons **des logements de meilleure qualité**. Nous travaillerons sur l'offre de logements publics afin de les rendre plus sains. De plus, toutes les activités de rénovation et de sensibilisation seront facilitées.

11.4 La qualité de l'air

La commune d'Auderghem s'implique depuis longtemps pour l'amélioration de la qualité de l'air. Presque tous les quartiers résidentiels sont passés en zone 30, des boxes à vélos et des pompes à vélo ont été installés à plusieurs endroits. Mais nous pensons que nous pouvons encore aller plus loin :

- Nous plaidons pour une **approche globale et ambitieuse afin d'améliorer la qualité de l'air à Auderghem**. Chacun joue un rôle important dans cette amélioration de la qualité de l'air, que ce soit la commune, la Région, les habitants ou les navetteurs. Mais c'est surtout la commune qui est à la manœuvre.
- Nous voulons que soient installés plusieurs **points de mesure permanents** à Auderghem afin de pouvoir suivre en continu la qualité de l'air et ainsi pouvoir mesurer l'impact des améliorations apportées. Lors de la campagne de mesure que nous avons réalisée en février-mars 2018, l'analyse de trois des cinq points de mesure a révélé des valeurs se situant entre 32 et 37 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Ces points de mesure avaient été placés dans les quartiers à fort trafic. Ces valeurs frôlent ce qui est légalement admissible, soit la norme européenne de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.
- Au niveau du trafic, nous voulons offrir d'autres moyens de transport aux navetteurs qui traversent notre commune, comme les transports en commun, le vélo ou la marche à pied. Il est crucial de **développer la liaison entre la voiture et le train, tram, bus, métro et de prévoir une infrastructure cyclable dans la ville**. L'offre globale de transport en commun à Auderghem peut être améliorée, surtout le trajet du **bus 34**. La Commune doit favoriser le développement de zones réservées aux cyclistes et piétons. La Commune ne doit pas seulement délimiter des zones 30, elle doit également prévoir l'infrastructure qui oblige les automobilistes à réduire leur vitesse.

- Au niveau des bâtiments, la **politique de rénovation doit être plus ambitieuse** et les chaudières polluantes doivent progressivement disparaître. La Commune a la possibilité de promouvoir des technologies de chauffage plus propres par l'octroi de primes et doit planter régulièrement des arbres et arbustes qui captent les particules fines. La commune doit **verdurer sa flotte automobile** en donnant priorité aux véhicules électriques.
- Au niveau des écoles et structures d'accueil, nous voulons que chaque école auderghemoise élabore son **plan de mobilité**, avec le soutien de la commune. Les investissements consentis pour développer ces plans de mobilité doivent être financés par la commune. La commune doit s'engager, en concertation avec les écoles, à prévoir des itinéraires cyclistes distincts sur les rues principales menant à l'école, à créer des rues sans voitures et là où ce n'est pas possible, à établir un périmètre à circulation restreinte autour des écoles. La commune doit également instaurer une formation pour apprendre aux écoliers d'Auderghem à circuler en vélo. Certaines écoles à Auderghem organisent déjà des 'rangs vélos' pour accompagner les élèves en vélo vers leur domicile. La commune doit soutenir et étendre de telles initiatives afin qu'elles ne dépendent plus de la bonne volonté des professeurs. De plus, la commune devrait, en concertation avec les écoles, dévier le trafic afin d'éloigner le plus possible les navetteurs et le trafic de transit du périmètre des écoles.

12. Auderghem: amie des aînés

Il existe une diversité d'aînés. Ils ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge ni en termes de capacités ou d'expériences de vie. Veillons à développer des politiques différenciées, notamment entre les aîné-e-s actifs-ves, celles ou ceux en perte d'autonomie et celles ou ceux totalement dépendant-e-s.

Les seniors sont partie prenante et partenaires de la vie communale

Auderghem, en collaboration avec les autres instances publiques et le secteur privé, doit innover et contribuer à la satisfaction des besoins des aîné-e-s en matière de prestations de service, de transports publics, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et de participation citoyenne.

L'asbl « Senior Auderghem » propose des activités ludiques, créatives et des voyages aux seniors Auderghemois. L'aide financière de la Commune doit perdurer pour lui permettre de mener à bien ses missions. Néanmoins, il sera intéressant d'être plus « pro-actif » auprès de ce public et de déceler des nouveaux besoins et le cas échéant, remettre en question l'offre d'activités existantes.

12.1 Permettre aux aîné-e-s de rester chez eux ou chez elles

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Développer la politique de maintien à domicile** et des services qui facilitent la vie : repas à domicile, petites réparations à domicile, conseils d'aménagements dans les habitations, etc.
- **Soutenir les initiatives d'habitats groupés et de logement intergénérationnel** (habitats kangourous), notamment en assouplissant les règles urbanistiques et en sensibilisant les habitants à ces dispositifs.
- **Installer un « cantou »** ou maison de vie pour personnes désorientées, afin de les accueillir en journée ainsi à leur conjoint-e- ou leur famille de « souffler », de conserver une vie sociale active, une activité professionnelle ou de volontariat.
- Etre attentif aux **aînés précarisés et/ou isolés** et à l'écoute de leurs besoins.
- **Mettre en place une collaboration** et une concertation approfondies entre les services communaux dédiés **aux aînés et les différents services de soins à domicile** pour développer l'accompagnement à domicile des personnes plus dépendantes.
- **Etablir une cartographie des personnes âgées** sur le territoire communal afin de les mettre en relation avec leur voisinage qui pourra les aider en termes de mobilité (déplacement, courses, soins,...) et ainsi favoriser le lien social.

12.2. Faciliter la participation citoyenne des ainé-e-s et la mise en valeur de leurs expériences

- Nous mettrons en place une **commission consultative des ainé-e-s** et valoriserons son rôle en lui donnant de la publicité et en relayant les avis qu'elle donnera (dans l'Auderghemois par exemple).
- Nous proposerons dans les écoles communales un **temps de témoignages et d'échanges** des aînés avec les jeunes pour raconter comment était auparavant la commune, le quartier, comment se passait la vie de tous les jours en comparaison avec aujourd'hui.
- Dans nos maisons de repos, nous soutiendrons les travaux de rénovations énergétiques dans une optique « win-win » : meilleur confort pour les résident-e-s et réduction des coûts énergétiques.
- Nous veillerons à **offrir aux résident-e-s un rythme de vie normal**. Manger, voire même aller dormir à 17h n'est pas acceptable.
- Nous multiplierons les **contacts et les activités intergénérationnels**, notamment via des maisons de quartier où des activités entre jeunes et personnes âgées seront organisées.
- Nous veillerons à la **qualité des repas fournis aux seniors** via les services du CPAS en privilégiant les produits locaux et de saison, et proposerons un choix de menus pour répondre autant que possible aux attentes alimentaires (végétarisme, allergies...).
- Pour garder le plaisir de manger, nous développerons le « finger food », une manière de manger sans utiliser d'ustensile comme la fourchette ou le couteau.